

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi,
21 décembre 2010 à 20h00 à l'Hôtel de ville de Luskville située au 2024, route 148, Pontiac à
laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Roger Larose, Lynne
Beaton et Jim Coyle.

ABSENCE MOTIVÉE : Inès Pontiroli, conseillère.

ABSENCE NON-MOTIVÉE : Brian Middlemiss, conseiller.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général et plusieurs contribuables.

Ouverture de la séance à 20h00.

10-12-500

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement 16-10 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2011 ainsi que
l'imposition des taxes et compensations pour services en 2011
3. Budget triennal
4. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

10-12-501

**ADOPTION DU RÈGLEMENT No 16-10 RELATIF À L'ADOPTION DU BUDGET
POUR L'ANNÉE 2011 AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES ET
COMPENSATIONS POUR SERVICES EN 2011**

CONSIDÉRANT QU'à la séance régulière du conseil municipal tenue le 14 décembre dernier,
un avis de motion a dûment été donné par le maire M. Edward McCann à l'effet qu'à une
réunion subséquente il entend présenter un règlement relatif au budget pour l'année 2011 ainsi
que l'imposition des taxes et compensations pour services en 2011 et pour les activités de
fonctionnement et d'investissement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par

ET RÉSOLU Que ce Conseil adopte le règlement no 16-10 relatif à l'adoption du budget pour
l'année 2011 ainsi que l'imposition des taxes et compensations pour services en 2011.

N'ayant pas reçu de secondaire, la résolution est retirée de l'ordre du jour.

Retirée

10-12-502

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal que le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'adopter le programme des immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2011, 2012 et 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE, par ces motifs, ce Conseil adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2011, 2012 et 2013, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes.

N'ayant pas reçu de proposeur ni de secondaire, la résolution est retirée de l'ordre du jour.

Retirée

10-12-503

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU d'ajourner la séance à 20h45, ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».